

L'évangile de Dieu

Substance de quelques méditations sur Romains 1 à 8

F. Prod'hom

Ce qui m'engage à essayer de mettre par écrit la substance de quelques méditations prononcées d'une manière suivie sur cette riche portion de la Parole de Dieu, ce n'est pas la prétention d'en donner un développement nouveau, puisque moi-même j'en ai reçu la clef par le don d'autrui. Mais mon désir et mon but sont de mettre à la portée des simples, par des expressions familières, les grandes vérités développées dans cette épître bien connue des frères depuis quelques années. On trouvera donc, dans ces lignes, bien des répétitions inévitables. Mais je m'en console, n'écrivant pas au point de vue littéraire, mais pour parler de Dieu et de Jésus aux cœurs de mes frères et sœurs. J'ai confiance dans le Seigneur que, telles quelles, ces lignes seront en bénédiction pour plusieurs, comme elles le sont pour celui qui les a écrites.

Quoique dans l'épître aux Romains, le point de départ soit différent que dans celle aux Éphésiens, cependant le résultat est le même dans ce sens que nous avons affaire avec un Dieu qui se révèle, qui a besoin de se révéler. Nous avons ici bien plus que la doctrine pure et simple de la justification, comme on le croit en général. Nous y avons le Dieu de la résurrection, révélé d'une manière nouvelle, sur des principes nouveaux (nouveaux en contraste avec ce qui a précédé). Étant établis sur le fondement de la rédemption, ayant été délivrés par le moyen de la grâce, sur le pied de la justice, nous arrivons à un Dieu connu, en qui nous nous glorifions par notre Seigneur Jésus Christ. Nous sommes vivants à Dieu, délivrés parfaitement et de nos offenses et de la condition morale dont elles sont le fruit; introduits parfaitement, par la résurrection, dans une vie et une position toutes nouvelles; nous marchons en nouveauté de vie, nous servons Dieu en nouveauté d'esprit, Son amour est dans nos cœurs, Il est pour nous; de sorte que notre passage ici-bas, comme chrétiens, se trouve être l'occasion d'expérimenter la victoire sur *tout*, par la puissance de la résurrection; puissance qui agira sur nous, par nous et en nous, jusque-là même que nos corps mortels soient vivifiés par Son moyen.

L'évangile, dont il est question dans cette épître, est l'évangile *de Dieu* (chap. 1, 1). Oh! en effet, il ne peut être que de *Lui*. Quel autre aurait pu penser à de telles choses, et les effectuer de manière à rehausser Sa propre gloire? Tout est *de Dieu* maintenant. L'homme, comme responsable selon son existence en Adam, est balayé de dessus la scène comme mis à mort, et tout étant établi sur le pied de la justice, Dieu se produit parfaitement libre d'agir dans Sa souveraineté. Aussi le Saint Esprit aime à faire ressortir, dans cette épître, que tout est *de Dieu*: c'est l'évangile *de Dieu*, la puissance *de Dieu*, la justice *de Dieu*, la colère *de Dieu*, le jugement *de Dieu*, la vie *de Dieu*, la fidélité *de Dieu*, l'amour *de Dieu*, la gloire *de Dieu*. Quel bonheur de n'avoir maintenant affaire qu'avec ce qui est *de Dieu*, tout ce qui est de l'homme étant jugé et balayé par la mort.

Cet évangile *de Dieu* est quelque chose dont Paul n'a pas honte, car il est la puissance de Dieu à salut à tous croyants, et au Juif premièrement et au Grec. Car la justice de Dieu y est révélée sur le principe de la foi, pour la foi, selon qu'il est écrit: Or le juste vivra de foi (1, 16, 17). Comment avoir honte d'un tel évangile, qui est en même temps la délivrance parfaite du pécheur, et la glorification parfaite de tous les caractères du Dieu duquel il procède? La puissance de Dieu s'exerce en salut, elle est intervenue par la rédemption pour la

délivrance de l'homme quel qu'il soit, juif ou gentil ; et cette délivrance s'accepte par la foi. — Secondement, cet évangile est la *révélation* de la justice de Dieu. Quelle grande chose, *la justice de Dieu* ! Eh bien ! elle est maintenant révélée dans l'évangile, pas ailleurs et pas avant. La loi n'était pas du tout la révélation de la justice de Dieu. Ce qu'elle exigeait de l'homme était bien selon cette justice, mais ne la révélait pas. La loi promettait la vie si on l'accomplissait ; c'était juste. Elle prononçait la malédiction si on la violait ; c'était juste, mais Dieu restait caché, et s'Il était connu comme juste juge, cela augmentait la frayeur qu'on avait de Lui. Non, la justice rétributive du bien et du mal produits par l'homme, sur le principe des œuvres de loi, n'est pas la révélation de la justice de Dieu. Mais la justice justifiante, la justice de Dieu manifestée, satisfaite et accomplie en faveur de l'homme, mais sans l'homme, en dehors de sa responsabilité comme tel, justice manifestée, satisfaite et accomplie par la rédemption, celle-ci introduisant l'homme, par la résurrection, dans une nouvelle vie, de manière que nous devenons justice de Dieu en Christ [2 Cor. 5, 21], que la justice de la loi est accomplie en nous : voilà la justice de Dieu révélée dans l'évangile et pas ailleurs, révélée sur un principe nouveau, le principe de la foi pour la foi. — Le principe des œuvres de loi est complètement mis de côté par la raison que l'épreuve de l'homme en Adam est finie. Sans loi et sous la loi, l'homme a démontré qu'il était vendu au péché. L'innocence, elle a été perdue. La responsabilité, elle a failli sous toutes les épreuves. Que reste-t-il ? Le jugement. Juifs et Gentils sont sous une parfaite unité de perdition, quoique avec une responsabilité différente. Alors que fait Dieu ? Donne-t-Il une nouvelle loi ? Non, l'homme est coupable, il faut que le jugement s'exécute. Mais s'il s'exécute sur l'homme, il est perdu éternellement. Que fait Dieu ? Il se retire dans Sa souveraineté pour faire grâce, mais Il le fait sur le pied de Sa justice, résolvant la question du péché sur la personne de Son Fils, de manière que Sa justice et Son amour sont tous les deux satisfaits d'une manière qui rehausse Son honneur et Sa gloire. Voilà Dieu, mes chers amis. Au moment où l'homme, Juif et Gentil, était arrivé au comble de sa culpabilité, il ne restait que ces deux alternatives : ou d'être exterminé par le jugement, ou d'être sauvé. Alors Dieu, agissant dans Sa liberté, choisit la seconde, Il introduit la grâce, détruit l'homme en Adam et son péché par le moyen de la rédemption, règle toute l'affaire sur le pied de Sa justice, de sorte que Dieu se trouve pleinement glorifié et l'homme pleinement sauvé. Voilà, chers amis, *l'évangile de Dieu*. Voilà la justice de Dieu révélée dans l'évangile. Dieu n'est plus caché maintenant, Il est révélé dans tous ces caractères, comme un Dieu pleinement satisfait et glorifié, de manière que Dieu, tel qu'Il est, devient un objet de délices pour l'homme nouveau ; le cœur est irrésistiblement gagné de Son côté comme étant le bonheur même : nous nous glorifions *en Dieu*. — Tout ceci est révélé et s'accepte sur le principe de la foi, pour la foi ; ou, si vous voulez : sur le principe *de croire*, pour *le croyant*, en contraste avec le principe des œuvres de loi, ou le principe *de faire*.

Maintenant nous arrivons aux détails : Avant de proclamer la justice justifiante par la rédemption, l'apôtre, aux versets 18 à 32 du premier chapitre, met à nu l'état de l'homme sous les conséquences de sa chute : Tous sont devenus vains, remplis de ténèbres, corrompus, destitués de toute moralité naturelle, ayant perdu la connaissance la plus ordinaire de Dieu, dictée par la création ; ils en sont responsables, ils sont inexcusables ; la colère de Dieu est révélée du ciel contre un pareil état de choses, le jugement de Dieu est selon la vérité contre ceux qui commettent de telles choses, Dieu est juste en donnant cours à Sa colère. Et si (chap. 2) un homme d'entre ceux-là a gardé assez de connaissance du bien et du mal (connaissance acquise par le fruit défendu, Gen. 3, 6), pour constater, par la sagesse humaine, le mauvais état dans lequel se trouve le monde, que fait-il ? Il se juge lui-même. Il discerne et juge un mauvais état dont il fait partie. Il commet les choses qu'il juge chez d'autres ; il se condamne lui-même. Un tel discernement, sans repentance, ne pourra faire échapper au juste jugement de Dieu qui rendra à chacun selon ses œuvres. Ici, nous faisons un pas de plus dans ce qu'est la justice de Dieu. Au chapitre 1 nous trouvons que la colère de Dieu est révélée du ciel contre l'impiété des hommes qui se sont dégradés en ne gardant pas la connaissance de Dieu. Mais ici, au chapitre 2, nous

découvrons cette grande chose en Dieu, c'est qu'Il doit à Sa justice de rétribuer tout le bien et tout le mal qui se commettent dans ce monde. La révélation du juste jugement de Dieu montrera que Dieu se doit à Lui-même de rendre à chacun selon ses œuvres. Solennelle vérité ! Tous les hommes marchent à la rencontre d'une rétribution.

C'est à cause de cela qu'il y a pour nous, chrétiens, un tribunal de Christ [2 Cor. 5, 10]. Nous savons, nous, que le mal a été jugé à la croix, et qu'aussi nous subissons dans ce monde les conséquences extérieures de nos manquements, d'après le gouvernement moral de Dieu ; mais comme le mal s'accomplit maintenant par nous, chrétiens, dans des conditions tout autres que lorsque nous étions dans la chair — parce que nous possédons les ressources nécessaires, par le Saint Esprit en nous et la sacrificature de Christ dans le ciel, pour être victorieux de tout et marcher en dehors de la chair et du mal dans la puissance de la nouvelle vie — à cause de cela, le mal sera passé en revue, pour qu'il soit manifeste que nous n'avons pas voulu profiter de ces ressources qui étaient à notre portée. La perte qui en résulte sera manifeste, et les mauvaises choses, comme les mauvais motifs qui auront occasionné cette perte, seront mis au jour. Le salut personnel n'est pas en question, sans doute ; mais il a lieu comme au travers du feu. Que le Seigneur nous donne de faire actuellement notre profit de ces solennelles vérités.

Quant à l'accomplissement du bien, le résultat en sera (chap. 2, 10) : Gloire, honneur et paix. — Quelle chose, chers amis ! Dieu se doit à Lui-même de rétribuer le bien. *Tout le bien* que chacun aura fait, il le recevra du Seigneur (Éph. 6, 8). Pour nous, chrétiens, nous savons que « le bien » est l'expression de notre nouvelle vie (comp. Jean 5, 29). — Ensuite les versets 10 à 16 de ce chapitre 2 nous apprennent que tous ceux qui seront trouvés en dehors de Christ (nous pouvons dire ainsi) seront jugés selon leurs œuvres, suivant les conditions où ils avaient été placés, sans loi et sous la loi. Dieu jugera, par Jésus Christ, *les secrets* des hommes. Répétons-le : Il se doit à Lui-même de rétribuer et le bien, et le mal.

Après cela, versets 17 et suivants, voici le Juif qui vient se glorifier d'être tel. Il est instruit par la loi, il possède la formule de la vérité dans la loi, il peut même en instruire les autres. Cela le justifiera-t-il ? Du tout ; il enseigne la loi, et lui la viole ; il se glorifie de la posséder et il en est le transgresseur ; il se glorifie d'être circoncis et il déshonore Dieu par la transgression de la loi. Au lieu d'être supérieur au Gentil, sa culpabilité est aggravée ; car voici un Gentil qui, en suivant sa conscience naturelle, garde les exigences de la loi, qui jugera le Juif lequel, dans la lettre et dans la circoncision, est transgresseur de la loi. Car Dieu veut des réalités, de sorte qu'un chien de Gentil (Marc 7, 27) gardant quelque chose de la loi sans la connaître, est en meilleur état qu'un Juif qui a la formule de la connaissance de la vérité et qui déshonore Dieu en violant la loi.

Cependant (chap. 3) l'avantage du Juif et le profit de la circoncision est grand de toute manière, et surtout en ce que les oracles de Dieu leur ont été confiés. Et la fidélité de Dieu à leur égard ne peut être anéantie (l'apôtre en donnera les preuves aux chapitres 9 à 11). Ici il s'agit de constater que le Juif, transgresseur de la loi, et le Gentil, dans l'iniquité sans loi, ou sans la loi, sont tous deux sous le péché, ayant failli tous deux sous leur responsabilité respective. — Dieu est juste en les jugeant, quoi qu'en dise celui qui ose contester avec Dieu ; car quand est-ce que Dieu se retire dans Sa souveraineté pour agir comme bon Lui semble ? N'est-ce pas au moment où l'homme n'a plus rien à attendre que le jugement ? Et si encore, Dieu prend occasion du péché pour se glorifier, soit en grâce, soit en jugement ; est-Il la cause du mal quoiqu'Il sache en tirer le bien ? La condamnation de ceux qui le disent est juste. — Nous allons voir ce qu'est Dieu.

Aux versets 10 à 18, nous trouvons ce que la loi dit à ceux qui sont sous la loi ; voilà leur état par le propre témoignage de la loi dont ils se glorifient, de sorte que *toute bouche est fermée* : celle du Gentil a été fermée par les paroles des chapitre 1, 18 à chapitre 2, 16, et la bouche du Juif a été fermée par celles des chapitre 2,

17 à chapitre 3, 18 ; la conclusion est que *tout le monde*, juif et gentil, est coupable devant Dieu ; et c'est inutile de recourir à des œuvres de loi pour se justifier, car c'est la loi qui fait connaître cet état de culpabilité. Que reste-t-il donc pour l'homme ? Le jugement, rien autre. Ici nous arrivons à ce point solennel où l'homme, juif ou gentil, se trouve devant Dieu juste juge, complètement mis à nu comme pécheur coupable et condamné, n'ayant rien du tout à attendre que l'exécution du jugement qui est suspendu sur sa tête ; si Dieu l'exécute, Il est juste en le faisant. Que fait Dieu, maintenant libre d'agir comme il Lui plaira ? Ô profondeur des richesses de Sa bonté ! Il use de Sa liberté pour faire grâce. Il profite du néant de la justice de l'homme pour manifester *la sienne à Lui*. Il profite de la mort de l'homme pour manifester *la vie*. Il profite du péché pour manifester *Sa miséricorde*. Et réglant toute l'affaire par la rédemption, sur le pied de Sa justice, tout ce que Dieu est : majesté, justice, sainteté, amour, se trouve pleinement glorifié. — Voilà notre Dieu !

Et même quand il s'agira d'Israël (chap. 9 à 11), la reprise des relations de Dieu avec ce peuple aura lieu sur le pied de la grâce, sur le fondement de la rédemption, de sorte que tout sera bénédiction. Oh ! en effet, Dieu se révèle dans Sa Parole ! Nous y faisons connaissance avec Lui-même, la source du bonheur, nos cœurs s'attachent à Lui, nos âmes Le magnifient. C'est la conclusion qu'en tire l'apôtre à la fin du chapitre 11, 33 à 36. Après avoir développé ce qu'est ce Dieu qui a su profiter de ce que tous, Juifs et nations, étaient renfermés sous le péché, pour faire miséricorde à tous, l'apôtre, plein d'une telle révélation, s'écrie : Ô profondeur des richesses, et de la sagesse, et de la connaissance de Dieu ! Que Ses jugements sont insondables, et Ses voies impossibles à trouver ! Car qui est-ce qui a connu la pensée du Seigneur, et qui a été Son conseiller ? Ou qui est-ce qui Lui a donné le premier et il lui sera rendu ? Car de Lui, et par Lui, et pour Lui sont toutes choses ! À Lui soit la gloire éternellement. Amen.

Au verset 21 de notre chapitre 3, nous arrivons donc à ce point important où, le terrain étant déblayé de l'histoire de l'homme, Dieu peut se produire dans tout ce qu'Il est, et Il en profite pour *manifester Sa justice* : Mais maintenant sans loi, la justice de Dieu est manifestée, témoignage lui étant rendu par la loi et par les prophètes, la justice, dis-je, de Dieu, par la foi de Jésus Christ envers tous et sur tous ceux qui croient ; car il n'y a pas de différence, car tous ont péché et n'atteignent pas à la gloire de Dieu, étant justifiés gratuitement par Sa grâce, par la rédemption qui est dans le Christ Jésus, lequel Dieu a présenté pour propitiatoire, par la foi en Son sang, afin de montrer Sa justice dans le support des péchés précédents, dans la patience de Dieu, afin de montrer, dis-je, Sa justice dans le temps présent, en sorte qu'Il soit juste et justifiant celui qui est de la foi de Jésus. — Mettons bien dans notre esprit que c'est la *justice de Dieu* que nous avons ici ; elle est maintenant manifestée sans loi. Non seulement sans l'accomplissement de la loi ; mais en dehors de toutes lois, la justice de Dieu est manifestée *par la rédemption*. Car il fallait que la sentence prononcée sur le péché et sur l'homme fût exécutée selon la justice de Dieu. Dieu est intervenu par le moyen de Jésus pour faire ce qui était impossible à la loi, condamner le péché et épargner le pécheur. Et parce que cette justice de Dieu est manifestée en dehors de toute loi, de tout principe de responsabilité selon Adam, elle s'étend à tous ceux qui croient ; tous sont pécheurs, tous doivent être jugés comme tels : or Dieu intervenant en faveur de tous, la foi au sang de Christ justifie tous ceux qui s'y abritent sur ce principe de la foi. Retenons bien que c'est gratuitement, par la grâce, par le moyen de la rédemption, que nous sommes justifiés, réputés justes, en entrant par la foi dans les conséquences de la manifestation de la justice de Dieu, justice manifestée par la rédemption. L'histoire de l'homme est finie, de même que celle du principe de *faire*. Tout est de Dieu désormais et nous y entrons en croyant.

Christ rédempteur a été présenté pour propitiatoire aux saints de l'Ancien Testament ; ils ont eu quelques lueurs de ce qui a été pleinement révélé dans le temps convenable ; ils ont vu par anticipation ce que nous avons derrière nous : le jugement du péché sur la croix ; ils ont pu parler de la grâce et du pardon et ont été

sauvés par la foi. Et si Dieu a supporté leurs péchés pendant le temps de Sa patience, ce n'est pas qu'Il y fût indifférent ; car Il a montré Sa justice dans le temps présent en ce que, quand le moment a été venu, Il a frappé, sur la personne du Rédempteur, ces péchés qu'Il avait supportés pendant le temps de Sa patience. Voilà comment Dieu se justifie à l'égard de ce support précédent, puisqu'Il règle la chose par la rédemption ; qui Lui trouvera à redire ? N'est-Il pas juste en justifiant celui qui est de la foi de Jésus ? Certainement. C'est ainsi qu'Il règle les choses en fermant la bouche à toute objection. Ensuite, puisque tout est de Dieu, où est la vanterie ? Elle a été exclue. Par quelle loi ? Celle des œuvres ? Oh ! non, celle-ci a fait ses preuves, c'en est fini de ce principe de faire. Mais par la loi de la foi nous pouvons nous vanter, parce que nous vantons Dieu en bannissant l'homme de dessus la scène : ce seul Dieu, qui a maintenant opéré pour justifier la circoncision sur le principe de la foi, et l'incirconcision par la foi. — L'apôtre lui-même, qui avait été de la circoncision et de la loi, nous dit, en Philippiens 3, qu'il a fait volontiers la perte de ce principe des œuvres de loi pour être trouvé en Christ, ayant la justice *qui est de Dieu* moyennant la foi. — Annulons-nous donc la loi par la foi ? Qu'ainsi n'advienne ! Au contraire, nous établissons la loi. Mais en l'établissant nous annulons l'homme, dont elle prononce la malédiction et la mort, et en laissant à la loi toute sa vigueur, il se trouve que, pour nous croyants, par la mort qu'elle a fait exécuter sur nous, à la croix, nous sommes dégagés de son autorité, comme nous le verrons au chapitre 7.

Voilà donc la justice de Dieu manifestée et satisfaite par le moyen de la rédemption, de sorte que Dieu se trouve parfaitement libre de remettre les péchés et juste en le faisant, sans faire tort ni à Lui-même ni à d'autres : ceci est le fondement de la paix quant à la rémission des péchés. La justice étant satisfaite, Dieu se trouve conséquent avec Lui-même en justifiant celui qui est de la foi de Jésus, quel qu'il ait été ; — comme Il sera conséquent en jugeant ceux qui seront trouvés en dehors de la foi de Jésus. — Quel repos pour la conscience, quelle douceur pour le cœur, de savoir que notre Dieu a su régler les choses, dans Sa sagesse infinie, de manière à être parfaitement conséquent et heureux en justifiant *l'impie*. Gloire à Son nom !

Chapitre 4. Quel est le Dieu que l'on trouve sur le principe de la foi ? C'est le Dieu de la résurrection. Voilà le Dieu d'Abraham, connu comme tel sur le principe de la foi et à une époque antérieure à la circoncision et à la loi. — Remarquons bien que jamais, depuis la chute, personne n'a pu revenir à Dieu, retrouver Dieu sur un autre principe que le principe de la foi. Le péché nous a lancés à une telle distance de Dieu que nous avons complètement perdu Dieu, perdu la connaissance de ce qu'est Dieu ; mais sur le principe de la foi nous retrouvons Dieu tel qu'Il est. Nous Le retrouvons même d'une manière supérieure à la perte que nous en avons faite, grâce à Son amour. Dans l'innocence, Adam connaissait le Dieu qui avait donné la vie, mais le péché est entré et, par lui, la mort ; alors la foi arrivant fait trouver un Dieu *qui fait vivre après la mort*, le Dieu de la résurrection ; voilà le Dieu d'Abraham et c'est le nôtre à nous chrétiens, et soit Abraham, soit nous, nous avons trouvé un tel Dieu sur le principe de la foi. — Le péché a fait Dieu menteur dans l'appréciation de l'homme ; le principe des œuvres de loi ne peut pas relever Dieu d'un tel déshonneur ; impossible de connaître Dieu, ni de Le retrouver, ni de Le satisfaire sur le principe des œuvres de loi. Mais la foi rétablit Dieu dans Sa vérité ; par elle je mets mon sceau que Dieu *est vrai*, par la foi je trouve Dieu à Sa place et je prends la mienne, j'accepte le jugement que Dieu a prononcé sur moi comme homme, et en même temps j'accepte le remède qu'Il a apporté Lui-même à cet état ; me voilà donc d'accord avec Dieu *sur tous les points*, et une fois d'accord avec Lui, je fais Sa connaissance, je Le retrouve, je Le connais comme le Dieu de la résurrection.

Nous voyons donc dans ce chapitre, que le principe de la foi est le seul par lequel on puisse avoir affaire avec Dieu en tout temps depuis la chute, et qu'il est antérieur à la circoncision et à la loi. David sous la loi a connu la justice sans les œuvres. Abraham avant la loi a été justifié sur le principe de la foi. Ainsi donc Abraham, de qui le Juif sous la loi se vante de descendre, n'a eu aucunement à faire avec le principe des

œuvres. — Les œuvres de la foi ont justifié sa foi, comme l'apôtre Jacques nous le dit (chap. 2, 22-23). — Il a cru le Dieu de gloire, qui l'a appelé d'entre les Gentils qui adoraient les démons ; cela lui a été compté pour justice, il est entré en relation avec ce Dieu qui fait vivre les morts et qui est puissant pour accomplir ce qu'Il a promis. C'est tout simple alors, qu'ayant connu Dieu par la foi, étant en relation avec lui, Dieu lui ait donné le signe de la circoncision comme sceau de la justice de la foi qu'il avait dans l'incirconcision. Ainsi la béatitude dont parle David, la justice sans les œuvres, ne vient pas seulement sur la circoncision, puisqu'Abraham a été réputé juste par la foi quant il était incirconcis. De qui Abraham est-il donc père ? Est-ce du Juif qui a failli sous la loi ? Non, jamais Abraham n'a connu le principe des œuvres. Il est le père de *tous ceux qui croient* (il est bien père des Juifs selon la nature, mais ce n'est pas ce dont il est question ici) — père de tous ceux qui croient étant dans l'incirconcision, pour que la justice leur soit aussi comptée. Et il est aussi père *de circoncision* (non pas *de la*), *père de tous les mis à part sur le principe de croire*, d'où qu'ils sortent, non seulement de ceux qui sont de la circoncision, mais aussi de ceux qui marchent sur les traces de la foi de notre père Abraham, laquelle il a eue dans l'incirconcision. Abraham est le premier qui ait été l'objet d'un appel spécial de Dieu, consistant à tout quitter pour entrer en relation avec le Dieu tout-puissant qui fait vivre les morts. — Et aussi quant à la promesse faite à Abraham ou à sa semence, concernant l'héritage du monde (voyez Gal. 3), si elle était par la loi, tout serait perdu ; car la loi produit la colère à cause des transgressions. La foi en Dieu, laquelle a précédé la loi, serait vaine, la promesse serait annulée. C'est donc sur le principe de la foi, pour que ce soit selon la grâce, et pour que la promesse soit assurée à *toute* la semence : à celle qui est de la loi et à celle qui est de la foi d'Abraham. Il est le père de *nous tous*. La déclaration de Genèse 17, 5 : « Je t'ai établi père *de plusieurs nations* », n'est pas restreinte aux étroites limites de la circoncision dans la chair. — C'est donc le Dieu qui fait vivre les morts qu'Abraham *a cru*, et il est de toute importance pour nous de savoir que c'est à ce Dieu-là que nous sommes arrivés. La foi d'Abraham et la nôtre sont de la même espèce (quoiqu'avec un contraste que nous examinerons dans un moment). Un exemple nous est donné comme preuve que la foi d'Abraham était la foi en Dieu qui fait vivre les morts et appelle les choses qui ne sont point comme si elles étaient. — Que c'est beau, chers amis, que c'est grand ! La foi, le principe de la foi est tellement opposé à celui des œuvres de loi, que la foi sort le croyant, en pratique, de ses conditions naturelles pour le mettre en relation avec la puissance du Dieu de la résurrection, auquel cette foi l'amène. Sur ce principe de croire, il n'est plus question de ce que je peux (même selon le cours ordinaire de la nature), mais *de ce que peut le Dieu que la foi a trouvé*, et elle sait qu'Il peut tout. — Ce Dieu-là dit à Abraham qu'il deviendrait père de plusieurs nations, qu'il aurait une postérité. Or, quant à la paternité d'Abraham et quant à la maternité de Sara, *ils étaient morts*. N'importe ! c'est le Dieu qui fait vivre les morts qui a fait la promesse ; Abraham croit à Sa puissance et ne doute pas de Sa fidélité, il donne gloire à Dieu, et Dieu le lui compte pour justice. — Quelle belle chose que la foi ! Comment glorifier Dieu davantage qu'en croyant Sa parole fidèle, qu'en mettant notre sceau qu'Il est vrai ! Aussi Dieu et la foi sont mis au même niveau de puissance, pour ainsi dire, par la propre parole du Seigneur, en Marc 9 et 10 : Au verset 27 de Marc 10, le Seigneur répond aux disciples qui Lui demandaient : Qui peut donc être sauvé ? — « Quant aux hommes, impossible, mais non pas pour Dieu ; *car toutes choses sont possibles pour Dieu* ». Ensuite au verset 23 du chapitre 9, le Seigneur répond au père de l'enfant démoniaque, qui mettait en doute Sa puissance : « Le si tu peux, c'est de croire, *toutes choses sont possibles à celui qui croit* ». Que Dieu nous donne de savoir davantage ce que c'est que cette foi, pratiquement, dans les détails de notre vie. — Ensuite aux versets 23 à 25 de notre chapitre, l'apôtre lie notre foi à celle d'Abraham comme étant de la même qualité, c'est-à-dire qu'Abraham et nous, sur le principe de la foi, nous sommes arrivés au Dieu de la résurrection. Cependant il y a cette différence entre Abraham et nous, que lui a cru au Dieu *qui pouvait* ressusciter, et nous, nous croyons au Dieu *qui a* ressuscité. Car il est clair qu'Abraham n'a eu que des lueurs de ce que Dieu nous a pleinement révélé aujourd'hui ; toutefois un des buts de l'apôtre dans ce chapitre est de montrer que, dans leur nature, la

foi d'Abraham et la nôtre sont de même qualité, comme nous mettant en rapport avec le Dieu de la résurrection. C'est cette foi-là qui a été comptée à Abraham pour justice, et quant à nous, il est dit, verset 23 : « Or que cela lui a été compté n'a pas été écrit pour lui seulement, mais aussi pour nous, à qui il sera compté, à nous qui croyons *en celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus, notre Seigneur, lequel a été livré pour nos offenses, et a été ressuscité pour notre justification* ». — Voilà donc le grand côté de la rédemption introduit dans ce chapitre, à savoir, la *résurrection*, et nous verrons jusqu'où en vont les conséquences. Ici l'apôtre lie notre foi au Dieu *qui a ressuscité le Sauveur* à notre foi dans l'effusion du sang — sujet du chapitre 3, 21 à 26 — afin de nous établir dans une justification *de vie* (chap. 5, 18). Jésus a dû être livré pour nos offenses, la justice de Dieu le demandait ; mais Son sacrifice a tellement glorifié Dieu — non pas seulement en satisfaisant Sa justice, mais en honorant la majesté, la gloire, la sainteté de Dieu, que le péché avait déshonorés — que Dieu, avec justice, Le fait sortir de la mort et Le place à Sa droite au-dessus de tout, de manière que nous, croyants, sommes acceptés devant Dieu d'après l'estimation que Dieu fait de la position actuelle de notre substitut. — Comme Lui est, nous sommes, nous aussi, dans ce monde (1 Jean 4, 17). Non seulement nous obtenons la rémission des offenses, par le sang de la croix ; mais nous obtenons, selon la justice de Dieu, une justification *de vie* par la foi au Dieu qui a ressuscité d'entre les morts Jésus notre Seigneur, lequel avait été livré pour nos offenses et a été ressuscité pour notre justification. — La foi en la résurrection de notre Sauveur nous place dans une position d'assurance devant Dieu. — En voici la belle conclusion dans les onze premiers versets du chapitre 5 : « Ayant donc été justifiés sur le principe de la foi, nous avons la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus Christ ». Comment en serait-il autrement ? Dieu est parfaitement glorifié et nous parfaitement délivrés, il n'y a plus un cheveu entre Lui et nous. Et étant acceptés selon la glorification qu'Il a reçue par le sacrifice de Christ, nous sommes dans Sa faveur. Nous y avons eu accès et *nous y sommes*. Nous sommes rendus agréables dans le Bien-aimé [Éph. 1, 6]. Quel bonheur ! Nous voilà dans la faveur du Dieu qui ne peut se contenter de rien en dessous de la perfection. Nous voilà arrivés à Lui, à un Dieu révélé, à un Dieu satisfait, à un Dieu connu ! Alors à cette position se lie la gloire ; nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire *de Dieu* ; car c'est la sienne. — Et non seulement cela ; nous pourrions nous demander : Que peut-il y avoir encore ? Il y a ceci d'ineffable, c'est qu'en attendant d'expérimenter la gloire, nous avons la douceur d'expérimenter l'amour, et cela dans les tribulations. Il y a des tribulations sur le chemin qui conduit à la gloire, n'importe ! maintenant tout est changé pour nous, nous connaissons Dieu, nous sommes arrivés à Lui, nous avons la clef de tout, et à cause de leurs résultats sanctifiants, nous nous glorifions dans les tribulations. — Quelle chose admirable ! — Ce qui pour l'homme du monde est malheur et revers devient pour nous l'occasion d'expérimenter ce Dieu, dans la faveur duquel nous sommes. — Non que les tribulations soient en elles-mêmes un sujet de gloire ; elles le sont à cause de leurs résultats. — « Sachant que la tribulation produit la patience ». Étant avec Dieu, les choses, quoique toujours les mêmes en elles-mêmes, changent tellement de qualité pour nous, que même nous acquérons la patience par des choses *impatiantes* dans leur nature. On est toujours patient, si l'on est avec Dieu. — Cette patience produit l'expérience, et laquelle ? L'expérience de ce qu'est ce Dieu de bonté, dans la connaissance duquel nous entrons en détails et d'une manière intime en traversant les tribulations ; l'expérience que Sa grâce vaut mieux que la vie d'ici-bas, qu'Il est le rocher de nos cœurs et notre partage à *toujours* [Ps. 73, 26]. Oh ! qu'échangerions-nous contre de telles expériences ? — Cette expérience produit l'espérance qui ne rend point honteux, parce que l'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par le Saint Esprit qui nous a été donné. Voilà la clef qui ouvre tout, l'amour de ce Dieu auquel nous sommes arrivés, cet amour dont nous ignorions l'existence, et qui a tout accompli pour nous délivrer et nous amener à Dieu ; cet amour est *répandu* dans nos cœurs, et ainsi nous faisons une connaissance si intime avec Dieu, qu'il nous tarde d'aller habiter chez Lui. L'expérience produit donc l'espérance. Mais pendant que nous espérons, nous ne sommes pas sans ressources ; oh ! non, le Saint Esprit est venu dans nos cœurs avec l'amour de Dieu, et Il a *répandu* cet amour

dans nos cœurs. Comment sais-je que Dieu m'aime ? Il me l'a dit, mais il y a plus, Son amour est répandu dans mon cœur. La justice étant satisfaite, l'amour peut couler et, grâce à Dieu, il a coulé dans nos cœurs, il y est, et nous verrons, au chapitre 8, que rien ne peut nous en séparer. Voici déjà comment Dieu a constaté Son amour envers nous : « Car Christ, lorsque nous étions encore sans force, est mort, au temps convenable, pour des impies ». Nous étions sans force dans notre état de pécheurs, que nous avons vu dépeint avant le verset 21 du chapitre 3 ; il nous était impossible de nous sortir de là, le jugement était devant nous, c'était une impasse ; alors, pour Dieu, c'était *le temps convenable* d'intervenir par la mort de Christ pour des impies. Oh ! grâce Lui en soient rendues ! « À peine quelqu'un mourra-t-il pour un juste, peut-être pour l'homme de bien quelqu'un aurait le courage de mourir ; mais Dieu a constaté son amour à lui envers nous, en ce que lorsque nous étions encore pécheurs, Christ est mort pour nous ». Quand nous étions pécheurs, nous n'avions aucune notion de l'amour de Dieu, nous avons peur de Lui comme d'un juste juge. C'est alors que Dieu constatait Son amour à Lui, que nous ignorions, en donnant Christ pour mourir pour nous. Mais maintenant il est dans nos cœurs, cet amour, et nous avons été justifiés par le sang de Christ ; donc, nous serons sauvés de la colère par Lui (voyez 1 Thess. 1, 10 et 1 Jean 4, 17). « Car si, étant ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils ; beaucoup plutôt serons-nous sauvés » de tout par la vie actuelle, en résurrection, de Celui dont la mort nous a réconciliés avec Dieu (voyez Hébr. 7, 25). — Où est-ce que tout cela nous conduit ? À nous glorifier *même en Dieu* par notre Seigneur Jésus Christ.

Ainsi notre bonheur est parfait ; possédant Dieu tel qu'il est, nous sachant possédés par Lui, ayant la paix avec Dieu, étant dans Sa faveur, nous glorifiant dans l'espérance de Sa gloire, nous glorifiant dans les tribulations, l'amour de Dieu étant répandu dans nos cœurs, Christ étant mort au temps convenable pour des impies, étant donc mort pour nous, lorsque nous étions encore pécheurs ; justifiés par Son sang, nous serons sauvés de la colère, Sa mort nous ayant réconciliés, Sa vie en résurrection nous sauvera de tout. Nous nous glorifions donc *en Dieu*. Quelle position ! Nous glorifier *même en Dieu* qui est le bonheur lui-même ! Y a-t-il quelque chose de plus grand que **Dieu** ? — Le chrétien peut donc dire, ici-bas au sein de la faiblesse et des tribulations : Pour moi, ma gloire, c'est Dieu, c'est de posséder Dieu, c'est d'être possédé par Lui. Oh ! que nous faut-il de plus ? Que peut ôter l'enfer, que peut donner la terre, à qui jouit du ciel et du Dieu trois fois saint ? Nous nous glorifions même en Dieu par notre Seigneur Jésus Christ, par lequel nous avons maintenant obtenu la réconciliation. Voilà donc le premier grand sujet de notre épître concernant la délivrance parfaite de *nos péchés*, selon la justice de Dieu, délivrance fondée sur la résurrection du Rédempteur, et nous venons de voir que, dans les versets 1 à 11 de notre chapitre 5, nous avons la magnifique conclusion de ce sujet qui a commencé au verset 21 du chapitre 3. — Mais ce n'est pas tout, quoique ce soit déjà beaucoup ; car ce développement si riche de *l'évangile de Dieu* va en gradation dans notre épître jusqu'à notre plein affranchissement. Dieu, dans Sa grâce, a entrepris de nous délivrer entièrement, non seulement de ce que nous avons *fait*, mais de ce que nous *sommes*. En général, il y a plus de luttes dans notre expérience pour obtenir cette dernière délivrance que pour la première.

Cependant, il n'y aura pas de paix solide ni de puissance dans la marche sans la possession des deux ; c'est-à-dire, sans réaliser que, non seulement la mort de Christ est l'expiation de nos offenses, mais que cette mort est en même temps la mort de la vie qui a produit les offenses, la mort à notre existence selon Adam. La croix est la fin *de l'homme* pour le croyant. Nous avons besoin d'être délivrés de *l'arbre* qui a produit les fruits du péché, aussi bien que des fruits eux-mêmes et, grâce à Dieu, c'est ce qui a eu lieu. Dieu s'est débarrassé de l'homme et de ses produits. Par la mort de Christ *pour nous*, Il a fait l'expiation de *nos péchés* ; et par *notre mort avec Christ, en Christ*, Il nous a délivrés de notre existence selon Adam, dans laquelle nous avons commis ces péchés. Notre vieil homme a été crucifié avec Christ, nous avons été ensevelis avec Lui, et nous sommes

ressuscités en Lui, de sorte que nous sommes vivants à Dieu de la vie du second Adam, Christ ressuscité. Nous avons une justification *de vie*. — Si un chrétien ne saisit qu'un côté de la rédemption, savoir, que Christ est mort pour expier ses péchés (côté de toute importance, sans doute), ce chrétien ne connaît pas encore le Dieu d'Abraham, le Dieu de la résurrection, et ses expériences pratiques seront plus ou moins celles du chapitre 7 aux Romains. Mais si un chrétien saisit que Dieu a exécuté la sentence de mort sur sa propre personne, comme enfant d'Adam, que ce qu'il était a été jugé aussi bien que ce qu'il a fait, qu'il est maintenant ressuscité avec Christ, qu'il est en Christ une nouvelle création, que les vieilles choses sont passées, que toutes choses sont faites nouvelles [2 Cor. 5, 17] — alors ce chrétien-là — connaît le Dieu *qui a* ressuscité Jésus, et nous en Lui, et ses expériences pratiques seront celles de l'épître aux Philippiens, expériences fondées sur le chapitre 8 aux Romains. Tel est le chrétien ; c'est un être affranchi selon la justice de Dieu.

Ainsi donc, au verset 12 de notre chapitre 5, commence le développement de ce second grand sujet de la délivrance *du péché*, de notre existence selon Adam. Ce sujet se poursuit jusqu'à la fin du chapitre 8, sans revenir sur le premier, terminé au verset 11 de notre chapitre 5. Ces deux points distincts donnent une grande clarté à la doctrine de l'épître, comme nous l'a fait remarquer un chez serviteur de Dieu^[1]. Du verset 21 du chapitre 3 jusqu'au 11 du chapitre 5, nous avons Christ mort *pour nos péchés* ; et du verset 12 du chapitre 5 jusqu'à la fin du chapitre 8, nous avons Christ *mort au péché*, et nous morts avec Lui, et ensuite ressuscités et vivants à Dieu par Lui.

Dans le reste de notre chapitre 5, l'apôtre met en parallèle (et aussi en contraste) Adam et Christ, comme deux chefs de race qui entraînent chacun leur race dans toutes les conséquences de leurs œuvres respectives. — Le péché est entré par un seul, Adam ; la mort, par conséquent, et cette mort s'est étendue à tous les descendants d'Adam, parce que tous ont péché. Même entre Adam et Moïse, la mort a régné, lors même que le péché ne se commettait pas comme transgression d'une loi ; il n'y avait ni la loi d'Éden, ni celle de Sinaï ; cependant les hommes péchèrent et moururent, parce qu'ils descendaient de cette souche déchuë, Adam. — Car par l'offense d'un seul, plusieurs sont morts. Le jugement vient d'un seul en condamnation. Par l'offense d'un seul, la mort a régné par un seul. Par une seule offense, les conséquences de cette offense furent envers tous les hommes en condamnation. Par la désobéissance d'un seul homme, plusieurs ont été constitués pécheurs : voilà ce qui est dit d'Adam comme chef de race ; mais, comme tel, il est la figure de celui qui devait venir, du second Adam, l'homme Jésus Christ. Alors celui-ci aussi entraîne toute sa race, comme nouvel Adam, second homme, dans toutes les conséquences de son obéissance et de son œuvre. Voici ce qui en est dit : La grâce de Dieu et le don par la grâce, qui est d'un seul homme, Jésus Christ, a abondé envers plusieurs. Le don gratuit vient de plusieurs offenses en justification. Ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et du don de la justice régneront en vie par un seul, Jésus Christ. Par une seule justice accomplie, les conséquences de cette justice furent envers tous les hommes en justification de vie. Par l'obéissance d'un seul plusieurs seront constitués justes. Voilà où Christ entraîne les siens ; là il y a tout : il y a la grâce, le don de la grâce, le don de la justice, la justification de vie, nous sommes constitués justes. Ce sont là les heureuses conséquences de la mort et de la résurrection du second Adam. Mais remarquons bien que cette comparaison d'une part et ce contraste de l'autre, que le raisonnement de l'apôtre établit ici entre Adam et Christ, n'a pas lieu pour corriger le premier Adam par le second ; mais oui bien pour remplacer le premier par le second, le premier étant mort et enseveli, comme va nous le dire le chapitre 6.

La loi est intervenue, entre les deux Adam, pour démontrer et faire abonder ce qui caractérise l'homme déchu, du moment qu'il est placé sous une responsabilité : *l'offense*. Mais là où le péché abondait — et il a abondé sans loi et sous la loi — la grâce a surabondé. Voilà ce que Dieu a fait par Christ. Afin que comme — pendant toute la durée du premier Adam, pour ainsi dire — le péché a régné par la mort (avant la loi et sous la

loi), ainsi aussi — maintenant que le second Adam est substitué au premier — la grâce régnât par la justice, en vie éternelle, par Jésus Christ notre Seigneur. Quel contraste entre le péché et la grâce ! Le péché a régné par la mort, la grâce règne *par la justice*. Quelle combinaison : la *grâce* règne *par la justice*, Dieu est juste en faisant régner la grâce ; Christ a accompli la justice, Il a pris sur Lui le fardeau de ce qu'était le premier Adam, et tout cela selon le compte de la justice de Dieu, de sorte que Dieu est parfaitement libre de faire régner Sa grâce par la justice, et cela *en vie éternelle*. Gloire à Son ineffable amour !

Mais au chapitre 6, une objection se présente (et la chair en fournit abondamment contre l'évangile de Dieu dans cette épître, mais que Dieu soit vrai et tout homme menteur^[3, 4]) : Si nous sommes justifiés par l'obéissance d'un autre, si là où le péché abondait, la grâce a surabondé, nous pouvons donc continuer de faire ce que nous voulons ? Qu'ainsi n'advienne ! Nous sommes justifiés parce que nous sommes morts, et à quoi ? *Au péché*, à cette existence-là dans laquelle nous étions vendus au péché. Si donc nous en sommes délivrés par le fait que nous sommes morts, comment exister encore dans un état auquel on est mort ? C'est un non-sens. Mon père est mort ; il est mort à sa maison, il est mort à ses biens ; comment voulez-vous qu'il vive encore à ces choses, puisqu'il est enseveli ? Il en est de même de nous en Christ quant à notre existence selon Adam. Nous avons été ensevelis avec Lui, par le baptême, pour la mort, afin que, comme Christ a été ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père, ainsi nous aussi nous marchions en nouveauté de vie. — Mais si c'en est fait de notre vie d'Adam, Christ en qui elle a fini a été ressuscité, et Il est notre vie, nous sommes dans la vie de Christ ressuscité. Car puisqu'Il nous a entraînés avec Lui dans Sa mort, il fallait qu'Il le fît aussi dans Sa résurrection. Alors nous ne sommes pas inertes dans cette vie de résurrection, nous *marchons* en nouveauté de vie.

C'est *par la gloire du Père* que Christ a été ressuscité. C'est ce que nous avons dit : la mort de Christ a pleinement glorifié Dieu, dont le péché avait déshonoré la majesté, la gloire et la sainteté, et Dieu glorifié a sorti du tombeau notre Sauveur et L'a placé à Sa droite, et ce Christ-là est notre vie, nous sommes ressuscités en Lui. Oh ! nous pouvons bien abandonner notre vie d'Adam à la mort.

Or, voici un fait : Notre vieil homme a été crucifié avec Lui. Ce fait a eu lieu, nos *si* et nos *mais* ne peuvent en démentir le principe. — Quelle en est la conséquence ? C'est que le corps du péché est annulé, pour que nous ne servions plus *le péché*. Il faut remarquer que *le péché* est considéré, dans ces chapitres, comme un individu, pour ainsi dire, qui était en nous, comme un maître dur, duquel nous étions esclaves bon gré mal gré. Ce corps du péché qui est annulé n'est pas notre corps mortel, notre tente terrestre ; celui-ci n'est pas annulé. Mais ce corps du péché qui est annulé, c'est cet organisme du péché en nous, lequel fonctionnait très bien, duquel nous étions esclaves, qui faisait loi en nous. Ainsi donc, puisque le vieil homme a été crucifié, ce corps du péché est annulé, pour que nous ne servions *plus le péché*, ce maître despote. Considérez bien ces expressions dans les chapitres 6 et 7 : Nous sommes morts *au péché*. Le corps *du péché*. Pour que nous ne servions plus *le péché*. Celui qui est mort est quitte *du péché*. Que *le péché* donc ne règne point. Ne livrez pas vos membres *au péché*. *Le péché* n'aura pas d'empire sur vous. Esclaves *du péché*. Affranchis *du péché*. Vendu *au péché*. *Le péché* qui habite en moi. La loi *du péché*. — Quelle délivrance, chers amis : nous sommes affranchis de ce maître-là, son corps organique est annulé, les membres en sont épars, nous pouvons les mortifier (Col. 3, 5) ; celui qui est mort est quitte *du péché*. Il n'est pas dit qu'il est quitte de la présence de la chair. Mais Dieu a condamné le péché qui était en la chair. J'en suis quitte, du péché, et ce que je vis encore en la chair (dans ce corps mortel), je le vis dans la foi du Fils de Dieu (Gal. 2, 20). Nous sommes donc, par le moyen de la mort, délivrés du péché comme maître. — Or si nous sommes morts avec Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec Lui, sachant que Christ, étant ressuscité d'entre les morts, ne meurt plus : la mort n'a plus d'empire sur Lui. — Remarquez cette expression : *Nous sommes morts avec Christ*. Ce n'est plus

comme au chapitre 5 : *Christ est mort pour nous*. — Cette mort avec Christ nous délivre donc d'Adam, c'en est fait de lui, *nous sommes morts*.

Mais ce Christ, avec qui nous sommes morts, est ressuscité pour ne plus mourir. Il vit à Dieu ; c'en est donc fini de la mort. Or Il nous a entraînés avec Lui dans les conséquences de Sa résurrection ; nous aussi, nous vivons à Dieu pour ne plus mourir ; car si la mort de Christ et la nôtre en Lui est la mort de la vie d'Adam, elle est aussi la délivrance de la mort de cette vie-là, mort qui était le salaire du péché, le jugement de Dieu. — Nous sommes donc délivrés, une fois pour toutes, de la vie du premier Adam et de ses conséquences, par la mort, et nous sommes introduits, une fois pour toutes, dans la vie du second Adam et dans toutes ses conséquences, par la résurrection. Voilà notre état actuel.

Christ donc, en ce qu'Il est mort, est mort, une fois pour toutes, au péché, et en ce qu'Il vit, Il vit à Dieu. Nous aussi tout de même — puisque nous sommes identifiés avec Lui — tenons-nous nous-mêmes pour morts au péché, et pour vivants à Dieu dans le Christ Jésus. — La puissance pratique consiste donc à se tenir pour morts. C'est là la grande difficulté des chrétiens. Mais rappelons-nous toujours quel est le principe, par lequel nous entrons dans les effets de cet évangile de Dieu : le principe de croire. Car si nous voulons essayer d'entrer dans cette mort sur le principe des œuvres, nous sommes sans force, c'est une nouvelle loi ; nous nous imposons de nous faire mourir par notre force propre, et croyez-vous que la volonté de la chair voudra faire mourir la volonté de la chair ? On ne peut et on ne veut pas lâcher la seule vie que l'on a ; mais si j'ai une nouvelle vie, je peux lâcher la première. Or ce n'est pas avant que nous ayons cette nouvelle vie que Dieu nous dit de nous tenir pour morts à l'ancienne ; mais puisque nous avons la vie de Christ ressuscité, Dieu nous dit : Tenez-vous pour morts à la vie d'Adam. Il ne s'agit pas de mourir à la vie d'Adam, afin d'obtenir celle de Christ ; mais oui bien de nous tenir pour morts à la vie d'Adam, parce que nous avons celle de Christ. — On voudrait aussi avoir l'expérience de la chose avant d'avoir cru à la chose ; il n'en peut être ainsi : croyez que la chose est vraie, et la conséquence suivra. Mais il y a aussi ceci ; quand nous *croirons* que nous sommes assez méchants et perdus pour que Dieu exécute, sur nous-mêmes, comme sur ce que nous avons fait, Sa sentence de mort ; quand nous *croirons* que Dieu a fait la chose à la croix et qu'Il nous a ensuite ressuscités pour nous placer dans une nouvelle vie, alors nous serons contents de savoir que nous sommes délivrés de cette ancienne vie d'esclave ; et, dans la joie de posséder une nouvelle vie qui est libre, nous nous soumettrons volontiers et sans regrets aux conditions voulues pour marcher dans cette nouvelle vie, malgré le fait de la présence de la chair. Elle est encore là, mais son autorité est annulée, et nous en ferons l'expérience, du moment que nous nous placerons, par la foi, sur le terrain de notre résurrection avec Christ. Car ceux qui sont du Christ ont crucifié la chair avec les passions et les convoitises (Gal. 5, 24). — Il s'agit donc d'obéir de cœur à cette forme de la doctrine, que le vieil homme est crucifié, que le corps du péché est annulé. Alors en se tenant ainsi pour mort au péché et pour vivant à Dieu, la présence de la chair n'est plus un obstacle insurmontable. — Le péché voudrait assez revendiquer ses anciens droits et venir de nouveau régner dans notre corps mortel pour prendre les membres de ce corps à son service, comme du passé, pour obéir aux convoitises de celui-ci. Mais c'est fini, le péché n'est plus notre maître ; nous nous tenons pour morts, nous livrons nos membres à Dieu ; nous nous livrons nous-mêmes à Dieu ; et ainsi le péché, qui est bien encore là en principe, ne peut pas avoir d'empire sur nous, parce que nous ne sommes pas sous la loi qui l'excitait, mais sous la grâce, par laquelle nous avons été délivrés de lui. — Quelle victoire ! Quelle délivrance !

Mais, au verset 15 vient une nouvelle objection : Quoi donc, pécherons-nous, parce que nous ne sommes pas sous la loi, mais sous la grâce ? C'est impossible ; comment voulez-vous qu'un homme soit esclave de deux maîtres à la fois ? Un esclave passe d'un maître à un autre. Or autrefois, quand nous étions dans l'existence à laquelle la loi a été donnée, nous étions esclaves du péché (et la loi ne nous garantissait nullement

contre le péché), nous avons à obéir à notre maître, nous lui étions vendus. Mais maintenant ayant été affranchis de ce maître par la mort, et ayant revéçu pour être à un autre, nous avons une vie ayant une obéissance qui lui est propre, et par cette obéissance nous sommes esclaves de la justice. Ayant ainsi changé de maître, nous mettons à la disposition du nouveau maître les membres qui avaient servi l'ancien, duquel nous sommes maintenant libres. Par conséquent, le résultat est tout différent. Avec l'ancien maître, le fruit consistait en choses honteuses dont la fin est la mort. Mais maintenant étant asservis à Dieu, nous avons notre fruit *en sanctification* (et c'est progressif) et le résultat de cet heureux chemin, c'est la vie éternelle. Car les gages du péché, c'est la mort; mais *le don de Dieu*, c'est la vie éternelle dans le Christ Jésus, notre Seigneur. — L'apôtre prend bien soin que l'on ne puisse pas dire que la vie éternelle soit *les gages de la sanctification*. Non, après avoir marché avec Dieu dans la puissance de la nouvelle vie, nous avons la douceur de recevoir à la fin la vie éternelle comme un don et non comme un mérite, et nous ne voudrions pas qu'il en fût autrement.

Faites attention aussi que c'est à cause de l'infirmité où nous sommes que la Parole emploie ici cette comparaison d'esclavage; l'apôtre tient à nous le dire au verset 19. Notre infirmité oblige Dieu de nous parler à la façon des hommes; car l'obéissance de notre nouvelle vie n'est pas du tout un esclavage, dans le sens que nous donnons à ce mot; elle est la vraie liberté, elle est la loi parfaite de la liberté (Jacq. 1, 25). Christ a marché dans cette liberté d'obéissance, elle était le propre de Son être parfait; il en est ainsi, dans notre mesure, de la nouvelle vie en nous; elle est libre, quoique dépendante, comme Christ l'était aussi.

Au chapitre 7, vient le pourquoi et le comment nous ne sommes pas sous la loi, mais sous la grâce. C'est bien simple, c'est toujours la même raison qui est donnée comme solution de toute question. Nous sommes morts à l'existence sous laquelle la loi a été donnée, elle a de l'autorité sur l'homme aussi longtemps qu'il vit de sa vie d'homme en Adam, et puisque nous sommes morts à cette vie-là, la loi a terminé son autorité, et cela en nous faisant mourir. Notre mariage avec la loi a été rompu par la mort. Mais nous sommes ressuscités pour être à un autre mari, à Christ ressuscité. Étant unis à Celui-ci, nous portons du fruit pour Dieu. Le mariage avec la loi n'avait rien produit pour Dieu, il avait fait abonder l'offense. Car quand nous étions dans la chair, les passions des péchés, lesquelles agissent par la loi, agissaient dans nos membres pour porter du fruit pour la mort. Voilà ce qui seul pouvait résulter du mariage avec la loi. Or, la loi, voulant absolument de l'obéissance, prononça notre mort comme transgresseurs; cela lui fut pleinement accordé à la croix, mais par ce fait son autorité sur nous a été annulée; nous ne sommes plus à elle, en sorte que nous ne sommes pas adultères en passant à un autre. Nous sommes déliés de la loi, étant morts dans ce en quoi nous étions tenus. Mais comme notre mort en Christ a été notre mort à la loi, notre résurrection en Lui a été une introduction dans une nouvelle vie qui n'a rien à faire avec la loi. La loi ne nous reconquiert pas dans la résurrection; non, nous passons à un autre mari, à Christ ressuscité; alors nous portons du fruit pour Dieu, nous marchons en nouveauté de vie, nous servons Dieu en nouveauté d'esprit. C'est une nouvelle création, les choses vieilles sont passées [2 Cor. 5, 17], et la *lettre* est comprise dans ces choses vieilles. — Tout est fait nouveau, tout est de Dieu, tout retourne à Dieu. — Quelle belle position !

Mais, au verset 7, vient encore une objection : Puisque le mariage avec la loi (j'emploie ce terme) ne pouvait que faire abonder l'offense; puisque la loi faisait agir les passions de la chair pour porter du fruit pour la mort — la loi est donc péché? Du tout, dit l'apôtre; si elle était péché, elle ne pourrait pas donner la connaissance du péché. Il faut qu'une chose soit d'une autre nature ou d'une autre couleur que celle avec laquelle elle établit un contraste; autrement il n'y a pas contraste. — Pourquoi la loi donne-t-elle la connaissance du péché? *C'est parce qu'elle est sainte*; sans cela elle n'aurait pas pu me donner conscience de la convoitise, ni me défendre de convoiter. — « La loi est sainte, et le commandement est saint, juste et bon »; mais justement parce que je suis l'opposé de cela, la loi n'a fait que de produire en moi toute convoitise; elle a donné de la vigueur au

péché, et parce que je suis vendu au péché, elle a excité en moi l'envie d'accomplir ce qu'elle défend. C'est donc parce que je suis pécheur et parce que le commandement est saint, que ce commandement, qui avait été donné pour la vie, a été trouvé pour moi pour la mort. Ce n'est pas ce qui est bon qui est devenu, pour moi, la mort ; mais le péché, afin qu'il parût ce qu'il est, *péché*, m'a causé la mort par ce qui est bon ; afin que ce péché fût rendu par le commandement excessivement pécheur (producteur de péchés). — Voici donc ce que je suis en Adam : Dieu m'avait créé innocent, mais je suis devenu pécheur, et *le péché* (cette machine organique du mal) est entré en moi et m'a rendu captif de sa puissance ; sa loi est dans mes membres, je me trouve bon gré mal gré vendu à ce maître-là. Ou si, dans cet état, la loi sainte, juste et bonne vient réclamer de moi l'obéissance à Dieu, sans laquelle elle me donnera la mort, salaire des transgressions, cette loi ne fait que ranimer l'autorité despotique de ce maître dur, auquel je suis vendu, *le péché*. Et si ma volonté commence à avoir de l'attrait pour le bien que la loi demande, ce sera encore pire ; je me trouverai dans une *impasse*. Arrivé là, je vois que c'en est fait *de moi*. Il ne s'agit plus de demander que l'on m'aide à accomplir le bien que j'aime ou à me défaire du mal que je n'aime pas, non. Je désire ma *délivrance* d'être homme en Adam, pécheur. Où est la réponse ? En Jésus Christ, second Adam ; Sa mort m'a délivré d'Adam ; Sa résurrection m'a introduit dans une nouvelle vie, dans laquelle je suis libre et même puissant par le Saint Esprit. Le pourquoi et le comment va nous être montré au chapitre 8, qui est la belle conclusion de ce second grand sujet de notre mort et de notre résurrection en Christ, sujet commencé au verset 12 du chapitre 5.

Ce n'est pas seulement qu'il n'y a *plus* de condamnation pour nous, parce que Christ est mort pour nos péchés ; mais il n'y a donc maintenant *aucune* condamnation pour ceux qui *sont dans le Christ Jésus*. Il ne s'agit pas de ceux qui sont seulement justifiés par Son sang au sujet de leurs offenses, ce qui est heureusement vrai ; mais il s'agit de ceux qui *sont dans le Christ Jésus*, second Adam ressuscité ; ils ne sont donc plus dans le premier Adam condamné et mort. — Il n'y a *donc, maintenant, aucune* condamnation pour moi, non seulement parce que mes péchés sont expiés, mais parce que je suis mort et ressuscité avec Celui qui les a expiés. Je suis maintenant *en Lui* là où Il est. Tel qu'Il est, tel je suis en ce monde [1 Jean 4, 17]. S'il peut y avoir condamnation pour Christ là où Il est maintenant, je suis passible de condamnation moi aussi. Mais si l'on ne peut condamner Christ couronné de gloire et d'honneur à la droite de Dieu, on ne peut pas mieux me condamner, puisque tel qu'Il est là, Il est ma vie. Je suis donc *dans le Christ Jésus*, hors de toute condamnation possible.

Ensuite, au verset 2, j'apprends que cette vie de laquelle je vis en Christ, que j'ai en commun avec Christ ressuscité, cette vie fait loi en moi maintenant, comme le péché faisait loi en moi autrefois, quand je vivais selon Adam. Le péché en principe est toujours là, mais il ne fait plus loi en moi. La loi de l'esprit de vie dans le Christ Jésus m'a affranchi de la loi du péché et de la mort. Le corps du péché est annulé et la loi du péché n'existe plus, la loi de la vie en Christ m'a libéré de cette loi du péché qui était dans mes membres. — Remarquez qu'il y a trois lois dans ces premiers versets : la loi de la nouvelle vie, la loi du péché qui était dans mes membres et la loi des commandements. Quant à cette dernière, ce qu'il lui était impossible de faire, savoir de condamner le péché en faisant échapper le pécheur, Dieu l'a fait en envoyant Son propre Fils en ressemblance de chair de péché, pour qu'Il portât la condamnation du péché qui était dans la chair, et que nous en fussions affranchis selon la justice de Dieu. Faites bien attention, cependant, qu'il y a plus ici que la loi satisfaite par la mort des coupables ; que la justice de la loi est accomplie en nous *qui ne marchons point selon la chair, mais selon l'Esprit*. Ici nous marchons, notre nouvelle vie a son activité, mais dans la direction qui lui est propre. Elle a une obéissance qui dérive de sa nature, elle aime sans commandement d'aimer, elle accomplit la loi sans être sous la loi — car elle est loi à elle-même (dans sa nature, mais, dans son activité, elle est dépendante de l'Esprit). Le nouvel homme aime Dieu de tout son cœur et son prochain plus que lui-même ; donc, la justice de la loi est

accomplie en nous. Ce que la loi demandait relativement à Dieu s'accomplit dans la marche de la nouvelle vie, et relativement au prochain cette marche selon l'Esprit dépasse de beaucoup la loi (la loi ne sait pas ce que c'est que de mettre sa vie pour ses frères). Dans ces onze premiers versets, notre nouvelle vie est appelée l'esprit, nous avons la vie dans l'Esprit. Toutes ces expressions : *l'Esprit de vie* dans le Christ Jésus — nous qui marchons *selon l'Esprit* — ceux qui sont *selon l'Esprit* — la pensée *de l'Esprit*, vie et paix — vous êtes *dans l'Esprit* — *l'Esprit est vie* à cause de la justice, toutes ces expressions ont trait à la nouvelle vie en nous (voyez encore Jean 3, 6). En second lieu, le Saint Esprit habite en nous personnellement comme distinct de cette vie ; comme tel Il est le sceau de notre rédemption, la puissance de notre nouvelle vie, le moteur de cette puissance, le témoin de notre adoption, le soutien de notre faiblesse, les arrhes de notre héritage, etc. *Selon l'Esprit* veut donc dire : être en Christ ; et *selon la chair*, être en Adam. — Ainsi donc, verset 5 : Ceux qui sont selon la chair (qui existent selon Adam) ont leurs pensées aux choses de la chair ; et ceux qui sont selon l'Esprit (qui existent en Christ ressuscité) aux choses de l'Esprit.

C'est tout simple que chaque principe d'existence ait les affections, les goûts, les pensées qui sont le propre de sa nature. Le résultat diffère aussi par la même raison. La pensée de la chair est *la mort*, pratiquement et définitivement. Le capital comme le revenu de cette existence-là, *c'est la mort*. Mais la pensée de l'Esprit, *vie et paix*. Oui, la substance, le résultat, tout dans cette nouvelle position se résume dans ces deux mots : *vie et paix*, et cela aujourd'hui et éternellement, et comment en serait-il autrement, puisque là tout est de Dieu qui est au-dessus de tout ? Remarquez bien que, dans ces versets, il ne s'agit pas d'un combat entre les deux natures ; mais bien de constater que nous sommes dans la nouvelle vie comme ayant remplacé l'ancienne. Aussi ceux qui sont dans la chair, dans cette existence-là, ne peuvent point plaire à Dieu. Or vous n'êtes pas *dans la chair*, c'en est fini de cette existence-là. Il n'est question de la chair dans ces versets que pour constater que nous ne sommes plus dans la chair. Nous sommes dans l'Esprit, dans la nouvelle vie, nous ne sommes *que là*. C'est notre lenteur à accepter cela qui nous entraîne toujours à vouloir tout classer dans le débat du chapitre 7. Non, il ne s'agit pas ici du vieil homme et du nouveau se battant ensemble ; mais de la distinction du nouveau comme étant substitué à l'ancien qui a été crucifié ; laissons-le donc où il est. Le reste du verset 9 est une contre-épreuve. Si quelqu'un vient me dire qu'il croit, qu'il est en Christ, et que je lui demande : Avez-vous le Saint Esprit ? et qu'il me dise : Je n'oserais pas dire cela, je lui réponds : Vous n'êtes pas de Christ. Si l'on me dit : Comment savez-vous que vous avez l'Esprit de Dieu en vous ? Comment voulez-vous que j'en doute ? Il a répandu l'amour de Dieu dans mon cœur [5, 5], Il rend témoignage avec mon esprit que je suis enfant de Dieu, je sais qu'Il est là ; je le sens. — Christ est donc en nous (v. 10), Lui qui est la résurrection et la vie. Quant à mon pauvre corps mortel, il est bien mort à cause du péché. J'ai le droit de le tenir pour mort, et de fait il sera anéanti. Mais maintenant je suis lié *au Dieu vivant*, j'ai en moi l'Esprit de Celui qui a ressuscité Christ d'entre les morts, et par ce même Esprit Il vivifiera mon corps mortel. Ma rédemption est parfaite, Son œuvre ne s'arrêtera pas jusqu'à ce que mon corps mortel soit vivifié et rendu conforme au corps glorieux du Seigneur Jésus. — Si je déloge, je vais vers Jésus, c'est de beaucoup meilleur [Phil. 1, 23]. Mon corps mortel va dormir dans la poussière ; mais le germe de la résurrection est dans ce corps (1 Cor. 15, 35-45) ; l'Esprit veille sur ce corps, et il sera vivifié par l'Esprit qui habite en moi. — Quelle sécurité !

Ensuite, au verset 12, commence le résultat pratique de cette position d'affranchissement. Alors ici nous sommes vus comme étant de fait ici-bas, la chair étant encore là, bien que nous ne soyons *plus* dans la chair. Nous souffrons comme héritiers, nous participons aux soupirs de la création, nous attendons l'adoption, la délivrance de notre corps ; car nous sommes serrés dans ce corps mortel, nous ne savons pas ce qu'il faut demander comme il convient, les choses extérieures et Satan même essayent de nous priver de l'amour de Dieu. Mais notre sécurité est parfaite ; nous avons l'Esprit de Dieu en nous et Dieu toujours *pour nous* et le

Seigneur Jésus assis à la droite de Dieu s'occupant de nous rendre sur la terre plus que vainqueurs de tout ce qui cherche à nous séparer de Son amour. Mais considérons ces choses en détail. — Verset 12 : Puisque nous sommes dans le second Adam ressuscité, de manière qu'il n'y a maintenant aucune condamnation possible pour nous ; puisque nous sommes délivrés du péché et de la loi du péché ; puisque la justice de la loi est accomplie en nous qui ne marchons point selon la chair mais selon l'Esprit ; puisque nous ne sommes pas dans la chair, mais dans l'Esprit, où tout est vie et paix ; puisque l'Esprit de Celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en nous de manière que, quoique notre corps soit mort et passible de mourir, il sera vivifié en tout cas par la même puissance qui a opéré pour ressusciter Christ ; puisque telle est notre position de sécurité et notre affranchissement — sommes-nous redevables à la chair, dont la présence n'est pas anéantie et qui voudrait recouvrer les droits qu'elle a perdus sur nous, pour nous insinuer à vivre selon elle et nous replacer ainsi en pratique dans cette sphère de laquelle la substance est la mort ? Oh ! non, nous ne lui sommes pas redevables ; et si nous apprécions notre nouvelle position, nous nous passerons volontiers de retourner dans une sphère où la mort est la devise de tout, ce seront des ordures dont on n'éprouve aucune peine de se séparer. Car, en effet, si vous vivez selon la chair, vous mourrez. L'apôtre ne veut pas dire que la mort, salaire du péché, soit la fin du chrétien qui retourne quant à sa marche à la vie de la chair (quoique la mort du corps, comme discipline, puisse en être aussi l'issue), mais qu'il se replace sur le chemin qui est caractérisé par la mort, car que peut donner la chair sinon la mort qui est son seul capital et son seul revenu, et quelle perte, puisque nous avons la vie ! — Mais comment donc résister à la chair ? Est-ce en la raisonnant, en la prenant par la douceur ? Non c'est une affaire de vie et de mort, sans aucune trêve. Armez-vous de cette pensée, dit Pierre, que celui qui a souffert en la chair est quitte du péché (1 Pier. 4, 1). Faites mourir vos membres qui sont sur la terre (Col. 3, 5). Si par l'Esprit vous faites mourir les actions du corps, vous vivrez, c'est-à-dire, vous vous établirez expérimentalement dans la pratique de la nouvelle vie que vous avez. Mais, dira-t-on : c'est une loi terrible que celle-là : *Faites mourir*. C'est à moi que cela s'adresse, et je ne me sens ni force ni volonté pour le faire. Je réponds : Qui est ce *moi* maintenant ? Grâce à Dieu, c'est celui dont il est question dans les onze premiers versets, c'est celui qui dit : La loi de l'Esprit de vie dans le Christ Jésus m'a affranchi de la loi du péché et de la mort. Ainsi affranchi et fort par l'Esprit, Dieu me dit à l'impératif : « *Fais mourir, mortifie* ». Est-ce une loi ? Non, c'est un privilège pratique découlant de ma nouvelle position. Sur ce terrain-là, j'ai le pouvoir et le vouloir de le faire, et cela avec joie, parce que, dans cette nouvelle vie où tout est *vie et paix*, il y a une incomparable compensation spirituelle pour toute privation charnelle. Quand je pense qu'expérimentalement, pratiquement, je passe de Satan à Christ — du péché à la sainteté, d'une sphère de mort à une sphère de vie et de paix — du monde au Père — de la terre au ciel — des vanités aux réalités — du tourment d'esprit au contentement d'esprit — enfin des choses vieilles aux choses nouvelles, alors je dis : Quel gain immense que de faire mourir les actions du corps ! Et comme étant en Christ, j'ai le pouvoir et le vouloir de le faire, ma nouvelle volonté n'est pas autre que celle de Dieu. La puissance de ma nouvelle vie, c'est la puissance de Dieu (je ne parle pas de sa mesure, mais de sa nature) et l'agent, le moteur de cette puissance, c'est le Saint Esprit qui habite en moi. Donc, parce que nous avons la vie de l'Esprit, et que d'un autre côté nous avons le Saint Esprit en nous comme puissance de cette vie — Dieu nous dit à l'impératif : *Faites mourir par l'Esprit* les actions du corps et vous *pratiquerez* la vie que vous avez.

Mais ce n'est plus une servitude (v. 14-16), nous sommes liés à Dieu par la vie et par l'Esprit : car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu. Mais cet Esprit qui nous conduit comme puissance, c'est l'Esprit d'adoption, c'est par Lui que nous appelons Dieu « **Père** » et Il rend témoignage avec notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. Remarquez : ce n'est pas seulement que nous avons la conscience par l'Esprit de notre relation *d'enfants* ; mais nous marchons comme *fils*, conduits par l'Esprit. Nous sommes de grands

enfants qui agissent dans la sphère de leur relation de grands enfants. Quelle liberté ! Quel contraste avec la servitude de la loi ! Nous voilà donc liés à Dieu, nous L'appelons Père, nous avons la conscience de cette relation par un témoignage distinct de nous ; l'Esprit rend témoignage *avec notre esprit*, et par la puissance de ce même Esprit, nous nous conduisons comme fils. — Une autre bénédiction en découle : nous avons part, comme enfants de Dieu, à ce que Dieu *possède*. Si donc enfants, aussi héritiers, mais de qui ? De **Dieu**. Quelle gloire, bien-aimés, être enfants *de Dieu*, héritiers *de Dieu* ! — Ensuite une nouvelle bénédiction en procède : cet héritage nous lie à notre Seigneur Jésus, c'est *avec Lui* — douce pensée — que nous sommes héritiers de Dieu. Tout nous lie au Seigneur Jésus que nous aimons ! — Cohéritiers de Christ !

Maintenant, chers amis, cette belle position, cette douce relation et cette glorieuse perspective nous constituent de fait ici-bas, pour le moment, dans une position de souffrance et de faiblesse, auxquelles Dieu et Christ sont la réponse. — Il y a pour nous une souffrance comme héritiers ; le monde, tel qu'il est aujourd'hui, ne peut nous contenter ; Satan y règne ; Christ, l'héritier légitime, notre cohéritier, en a été chassé ; le péché, la misère, la mort font gémir toutes les créatures qui y sont assujetties à la vanité, sous la servitude de la corruption. Comment ne souffririons-nous pas, non seulement parce que nous tenons à cet état de choses par le corps ; mais surtout parce que nous savons que la présence du Seigneur remettra tout en ordre et délivrera cette création qui soupire sans intelligence après un état meilleur. Christ n'a-t-Il pas souffert avec un cœur d'homme, divinement sensible, d'être témoin d'un pareil état de choses ? Nous souffrons donc *avec Lui* ; mais nous serons aussi glorifiés *avec Lui*. Et il n'y a point de comparaison entre les souffrances du temps présent et cette gloire à venir qui doit être révélée en nous. Il y aura alors beaucoup plus de gloire que de souffrances maintenant. — Remarquez aussi qu'il y a une distinction entre les soupirs de la création et les nôtres. Nous tenons bien par le corps à la création qui soupire et nous pouvons bien dire que nous sommes l'organe intelligent de ses soupirs. Mais nous, unis à Christ, cohéritiers de Christ, nous avons un motif pour soupirer ; nous avons les prémices de l'Esprit, nous savons après quoi nous soupirons et ce que nous attendons. Car nous attendons l'adoption, la délivrance de notre corps, cette plénitude de notre rédemption comme nous l'avons vu au verset 11. Nous gémissons étant chargés, désirant avec ardeur de revêtir notre domicile qui est du ciel, notre corps glorieux. — D'un autre côté, quel contraste entre la création délivrée et les enfants de Dieu glorifiés. La création délivrée jouira de la *liberté de la gloire* des enfants de Dieu ; mais cette gloire qui délivrera la création sera *révélée en nous*. Une conséquence de notre gloire sera de faire paître le loup et l'agneau ensemble ; mais eux ne seront pas glorifiés, ils jouiront de la liberté de *notre* gloire.

Nous attendons donc la délivrance de notre corps (v. 23 et suivants), car nous sommes sauvés sur un principe d'espérance, nous n'avons encore rien vu ; mais nous attendons avec patience. Nous ne sommes pas sans ressources, dans cette attente. Si nous sommes serrés dans ce corps, à tel point que souvent nous ne savons pas demander ce qu'il faut comme il convient, le même Esprit, qui est la puissance de notre marche, le témoin de notre adoption et les prémices de ce que nous attendons, ce même Esprit est en même temps le soutien de notre faiblesse, Il nous est en aide, Il intercède pour nous, et Il le fait *selon Dieu*. Quand Il ne peut pas prier par notre organe (Jude 20 ; Éph. 6, 18), Il prie sans notre organe, sauf un soupir. De sorte que de quelque côté que nous tournions notre faiblesse, nous rencontrons en Dieu une grâce correspondante. — Nous avons donc contre la chair en nous, et contre les infirmités qui proviennent de notre présence dans un corps qui n'est pas encore glorifié, nous avons, dis-je, le Saint Esprit en nous comme puissance et comme sympathie. Précieuse ressource !

Mais il y a encore les choses qui viennent à nous de dehors pour essayer de nous nuire. Quelle ressource avons-nous contre elles ? Oh ! nous avons *Dieu pour nous* ! Qui pourra s'opposer à Lui, qui nous séparera de Son amour ? Impossible. *Toutes choses* travaillent ensemble pour notre bien, pour nous qui aimons Dieu, qui

sommes maintenant liés à Lui dans la vie et dans la gloire, qui avons pris parti avec Lui contre tout, même contre la chair en nous. Dieu est engagé à tout amener à bonne fin pour nous ; car Il nous a appelés selon Son propos arrêté, Il nous a prédestinés à être conformes à l'image de Son Fils — rien de moins. — Il nous a appelés, justifiés et glorifiés. Si c'est Lui qui a décidé tout cela avant que le monde fût, qui Lui trouvera à redire ? S'Il est pour nous, qui sera contre nous ? Comment nous l'a-t-Il prouvé ? Quand nous étions pécheurs, impies, en inimitié contre Lui, ce Dieu qui avait décrété de nous bénir, mais qui devait en même temps satisfaire Sa justice, n'a pas épargné Son propre Fils, mais L'a livré pour nous tous. Sera-ce maintenant pénible pour Lui de nous donner tout ce dont nous avons besoin — avec Lui ? Si donc, nous apprécions *ce don* inexprimable, serons-nous en souci du reste ? Voyez que c'est beau : Le Saint Esprit applique toujours ce que Dieu est à ce que nous sommes, comme à ce dont nous avons besoin ; et Il nous sort de nous-mêmes pour nous élever à Dieu. Que Son nom soit béni ! Aussi c'est *avec Jésus* que Dieu nous donne toutes choses. Nous l'avons dit : nous sommes héritiers *avec Jésus*, nous souffrons *avec Jésus*, nous serons glorifiés *avec Jésus* ; mais aussi aujourd'hui, si Dieu me donne de quoi me nourrir et me couvrir, c'est en jouissant du don de Jésus que je jouis de ces dons accessoires. C'est une autre idée qu'en Luc 12 : « Recherchez le royaume de Dieu et toutes ces choses vous seront données *par-dessus* ». Ici nous sommes liés à Christ dans le conseil de Dieu, de sorte qu'en attendant de régner *avec Lui*, nous recevons les choses nécessaires *avec Lui*. — Douce pensée qui donne du prix à notre Seigneur Jésus et aux choses qui sont données *avec Lui* !

Il ne manque dont rien à notre bonheur. Quelle accusation pourrait-on porter contre nous devant Dieu ? Si c'est Dieu qui nous justifie, et s'Il le fait de manière à se glorifier et de manière à n'exclure personne, qui Lui trouvera à redire ? *Qui est celui* qui condamne ? Il n'a qu'à se taire. — Ensuite c'est Christ qui est *Celui* qui est mort, Lui le juge des vivants et des morts. Nous qui sommes justice de Dieu en Lui, nous avons une position inattaquable. Mais Il est ressuscité après avoir glorifié Dieu par Sa mort et nous avoir pleinement délivrés par elle. C'est *Celui-là* qui est ressuscité, qui aussi est à la droite de Dieu, qui aussi intercède pour nous. — Puisque c'est de là-haut qu'Il s'occupe de nous — puisque, avant d'y être, Il a tout vaincu pour nous, qui nous séparera de Son amour ? Les choses ordinaires, même jusqu'à la mort, le peuvent-elles ? Non, Christ y est entré en grâce *pour nous* avant que nous dussions y passer ; et maintenant que nous y entrons à notre tour, Il y entre en sympathie *avec nous*. C'est précisément dans ces choses que nous Le trouvons d'une manière intime, elles sont une occasion d'expérimenter qu'une pleine victoire a été remportée sur tout par Celui qui nous a aimés. Vous aurez de l'angoisse au monde, a-t-Il dit ; mais ayez bon courage, j'ai vaincu le monde [Jean 16, 33].

En effet, bien-aimés, l'affliction et la détresse, qui les a connues comme Jésus ? Qui pourra exprimer les souffrances morales de Sa sainte personne ? — Et la persécution ? Qui l'a endurée comme Jésus ? — Et la famine ?... Ne l'a-t-Il pas expérimentée durant les quarante jours de Sa tentation au désert ? — Et la nudité ?... Il a vécu en pauvre pour nous (2 Cor. 8, 9). Quelques femmes L'assistaient de leurs biens (Luc 8, 2, 3). Et le péril et l'épée ?... Qui y a été exposé comme Lui ? Combien de fois a-t-Il dû s'en aller et se cacher pour se soustraire à la cruauté des Juifs, parce que Son heure n'était pas encore venue ? — Nous pouvons donc compter sur Sa sympathie. S'Il est là-haut dans la gloire, Il s'occupe là de nous rendre *plus* que vainqueurs sur la terre, dans ces choses qui essayent de nous séparer de Son amour.

Ensuite, quant à l'amour de Dieu, qui est dans le Christ Jésus, notre Seigneur, le chrétien dit : *Car je suis assuré* que ni mort, ni vie, ni anges, ni principautés, ni choses présentes, ni choses à venir, ni puissances, ni hauteur, ni profondeur, ni aucune autre créature ne pourra nous en séparer. — *La mort*, le pourra-t-elle ? Non, elle est notre délivrance, elle est derrière nous, elle est vaincue ; et quant à sa possibilité sur ce qui est mortel, elle est un gain, elle est à nous. — Et *la vie* ?... Elle nous a été donnée de Dieu qui voulait nous amener à la jouissance de Son amour en Christ ; comment nous en séparerait-elle ? — Et *les anges* ?... Ne sont-ils pas tous

des esprits administrateurs envoyés pour servir en faveur de ceux qui vont hériter du salut (Héb. 1, 14) ? Et *les principautés*?... Christ les a dépouillées et Il les a produites en public, triomphant d'elles hardiment en la croix (Col. 2, 15). — Et *les choses présentes*?... Elles travaillent ensemble pour le bien de ceux qui aiment Dieu. — Et *les choses à venir*?... C'est, pour nous, d'être rendus conformes à l'image du Fils de Dieu ; c'est la gloire et les couronnes ; c'est d'être toujours avec le Seigneur. — Et *les puissances*?... Christ est assis à la droite de Dieu au-dessus d'elles (Éph. 1, 21). C'est de là qu'Il nous rend victorieux de tout ce qui est intermédiaire. — Et *la hauteur*?... Christ y est non seulement assis, mais Il y est monté. Il a traversé *les cieux*^[Héb. 4, 14], comme Aaron traversait les parties successives du tabernacle pour arriver au lieu très saint. — Et *la profondeur*?... Christ y est descendu en grâce jusque dans le tombeau, dans les parties inférieures de la terre, afin qu'Il remplît toutes choses (Éph. 4, 8-10). — Enfin, *aucune autre créature* — et Satan en est une — ni aucune chose créée ne le pourront, parce que, par le fait qu'elles sont créées, elles sont inférieures à ce Dieu qui est *pour nous*. — Mais il y a encore ceci : elles ont été créées *depuis* que Dieu avait décrété, dans Son propos arrêté, de nous amener à *Lui*. Ces choses et ces personnes sont donc postérieures à notre prédestination en Christ, de sorte qu'elles ne peuvent rien contre un amour qui avait décrété de nous bénir longtemps avant que ces choses fussent sur la scène. — Quelle sécurité ! Aucune condamnation possible — pas de séparation possible entre nous et le Père et le Fils. — Quelle délivrance ! Les péchés expiés — le péché aboli — le vieil homme crucifié — Satan vaincu — Christ là-haut pour nous — l'Esprit Saint en nous — l'amour de Dieu dans nos cœurs — Dieu toujours pour nous, et la gloire devant nous. — Heureux chrétien ! Oui, là, tout est **vie** et **paix** et notre joie est accomplie !

1. ↑ Écho du témoignage, 1865, page 579 : Esquisse de l'épître aux Romains, par J.N.D.